

CHARTRE DE MANDATURE CALVI'INSEME 365

I. NOTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE

1. Union citoyenne au-delà des partis : “notre parti c’est Calvi”

Calvinseme 365 est un groupe de citoyens issus d’horizons politiques divers mais qui sont liés par la présente charte de mandature municipale qui définit les valeurs, les méthodes et le cadre de projets pour la période 2026-2032.

Le groupe se définit politiquement comme « **projet citoyen sans orientation politique partisane** ».

Il veillera à lutter contre tous les extrémismes, les communautarismes, les fanatismes.

Dans le cadre de l’engagement municipal, ses membres respecteront la présente charte de mandature, **à l’exclusion de tout autre vision politique ou intérêt d’ordre individuel.**

Aucun élément de parcours politique antérieur ou actuel ne sera retenu, ni en bien ni en mal, pour envisager l’adhésion d’un citoyen à la démarche. Ce principe vaut pour l’ensemble des partis démocratiques et juridiquement reconnus.

Seuls comptent le rapport de confiance, le respect de la charte de mandature, l’implication réelle, ainsi que les actions menées au service de la commune et du bien commun.

2. Les engagements des membres du groupe.

Le maire s’engage à ne briguer aucun autre mandat (sauf dans l’intercommunalité) et à ne pas briguer plus de deux mandats en responsabilité.

Les colistiers, élus et adhérents s’engagent à respecter les décisions prises collectivement et démocratiquement, ainsi que la présente charte de mandature.

Chaque élu conserve sa liberté d’opinion, dans le respect de la pluralité du

groupe.

Aucun élu ne s'exprimera au nom du groupe sans mandat explicite.

Aucun parti politique ne pourra se prévaloir d'une représentation au sein de Calvinseme 365, ni présenter Calvinseme 365 comme une émanation ou un prolongement de sa propre démarche.

Les prises de position adoptées à la majorité du groupe, se limitent strictement au périmètre des intérêts communaux (Calvi) et intercommunaux (Calvi-Balagne).

Toute prise de position du groupe sur un périmètre plus large devra faire l'objet d'une décision unanime.

Chaque élu ou adhérent pourra poursuivre, à titre individuel, un engagement partisan sur d'autres champs électoraux (législatifs, régionaux, présidentiels, etc.).

L'engagement et les actions menés au sein du groupe Calvinseme 365 ne pourront toutefois pas être évoqués ni utilisés dans des campagnes extra municipales.

II. NOS VALEURS

1. Probité, transparence et lutte contre les dérives mafieuses

Nous nous engageons à une action publique lisible, fondée sur des règles claires, connues de tous et appliquées de manière égale.

La probité, la justice et l'égalité guident notre action au service de l'intérêt général et du bien commun. La transparence en est le garant.

Le rejet de toute forme de pratiques mafieuses, de captation indue de ressources ou de pratiques d'influence illicites constitue un engagement fondamental du groupe.

Nous faisons nôtre la délibération n° 25/021 AC du 28 février 2025 de l'Assemblée de Corse, relative à la lutte contre les pratiques mafieuses et pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Une vigilance particulière, fondée sur la plus grande transparence, sera portée à la gestion des marchés publics ainsi qu'aux règles d'urbanisme et à leur application.

Tout élu condamné pour atteinte à la probité devra démissionner et sera radié de la liste des membres du groupe.

Seront mis à la disposition du public : les délibérations, arrêtés, comptes rendus du conseil municipal, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur les services publics, observations de la Chambre régionale des comptes, ainsi que tout document communicable conformément à la loi.

2. Servir l'intérêt collectif, les résidents et le territoire

Un seul objectif : ***construire, ensemble, une ville fidèle à ses racines et où il fera bon vivre toute l'année.***

Le logement

Garantir aux résidents Calvais leurs droits fondamentaux.

On ne peut plus laisser une partie des Calvais sur le bord du chemin. Le moteur économique touristique, pourtant indispensable, a induit une flambée des prix de l'immobilier. La forte demande en résidences secondaires, couplée au rendement important offert par la location saisonnière dans une économie largement centrée sur le tourisme, a entraîné une pression inflationniste très forte sur le bâti.

Le droit au logement est ainsi mis à mal de manière prégnante et spécifique à Calvi : d'un côté, les résidents à la recherche d'un logement et disposant de revenus faibles ; de l'autre, des acheteurs très nombreux, dotés d'un pouvoir d'achat nettement supérieur et venant d'autres territoires.

Nous devons lutter contre ce phénomène de « dépossession » (difficulté à accéder à la propriété, à se maintenir, à transmettre) et construire un chemin qui n'oppose pas la dynamique économique touristique au droit fondamental de se loger. Nous avons des outils réglementaires pour le faire et nous nous en servons.

Au-delà du logement nous devons garantir aux Calvais le respect de leurs droits fondamentaux.

Servir notre patrimoine matériel et immatériel

« Notre politique est faite du meilleur d'hier et du meilleur de demain ».

Nos patrimoines seront remis au centre de nos politiques publiques afin de **mieux les préserver et les transmettre.**

Le patrimoine immatériel

La langue

- La langue corse est une richesse et doit être défendue en tout lieu et en tout temps, elle doit être un outil de transmission, de cohésion et d'intégration.

Les savoir-faire

- L'agropastoralisme, l'artisanat et les productions locales seront encouragés et mis en valeur.-

Création de réserves foncières agricoles, afin de préserver les terres productives et soutenir l'agropastoralisme.

Le patrimoine naturel

- Notre patrimoine naturel est à la fois notre héritage et celui de nos enfants ; il est également notre moteur économique.
Notre responsabilité est de le préserver pour le transmettre aux générations futures.

Le patrimoine bâti et mobilier

- Un grand **plan pluriannuel de sauvegarde et de rénovation de nos édifices** emblématiques sera mis en œuvre, incluant le mobilier patrimonial présent dans ces locaux, sans oublier le patrimoine du quotidien : fontaines, façades, calades, sentiers patrimoine.

3. Proximité et concertation

Proximité

Mise en place d'une équipe municipale « élus–employés de mairie », avec des visites de terrain ouvertes au public. Avant, pendant, après.

Des permanences d'élus seront organisées au service des administrés.

Une permanence téléphonique cinq jours sur sept sera assurée en mairie, avec un rappel systématique des personnes ayant tenté de joindre les services municipaux.

La politique municipale sera construite au plus près du terrain et au service du quotidien de l'ensemble des résidents.

Les décisions seront prises dans un esprit de dialogue, de pluralité et de respect mutuel, au service de projets construits collectivement.

La concertation

Les élus s'engagent à :

- mettre en place une concertation préalable à chaque grande décision
- encourager le dialogue démocratique ;
- garantir les droits de l'opposition ;
- déléguer les responsabilités de manière claire, lisible et contrôlable ;
- favoriser la formation continue des élus.

4. La démocratie participative

Seront notamment mis en place :

- des commissions municipales ouvertes aux forces vives de la société : associations, représentants socioprofessionnels et citoyens ;
- des comités de quartier ;
- des ateliers citoyens thématiques (mobilités, urbanisme, environnement, etc.) ;
- des consultations numériques ouvertes ;
- des réunions publiques de restitution ;
- Les contributions citoyennes seront publiées et analysées afin de nourrir la décision publique ;

- Un conseil municipal de la jeunesse, doté d'un budget participatif, sera créé.

5. Rigueur et maîtrise des dépenses de fonctionnement

En concertation avec le personnel communal et intercommunal, les conditions de travail des services seront évaluées et aménagées dans le but de leur donner la meilleure efficacité au service de la ville, notamment par :

- la formation des personnels ;
- des investissements matériels adaptés ;
- des fiches de poste claires et des feuilles de route partagées ;
- une évaluation annuelle des situations individuelles et des perspectives de carrière ;
- une évaluation service par service.

L'équipe municipale et intercommunale aura à relever le défi de « **faire mieux en dépensant moins** », afin de redonner des capacités d'investissement à la collectivité et du pouvoir d'achat aux Calvaises et aux Calvais.

Cette maîtrise des dépenses permettra notamment :

- d'instaurer **un moratoire sur la taxe foncière** ;
- de **réduire le coût de gestion des ordures ménagères** ;
- d'investir de manière ciblée pour redynamiser l'économie locale, à travers l'animation de la ville et des projets structurants au service de l'attractivité du territoire.

LE CONTRAT DE MANDATURE SE COMPOSE DE LA CHARTE DE MANDATURE CI-DESSUS ET DES PROJETS.